



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2018-48**

AVIS est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 3 décembre 2018, a adopté le règlement 2018-48 amendant le règlement de zonage 2014-14 afin d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 658-la l'usage *Centre de gestion d'équipements roulants*.

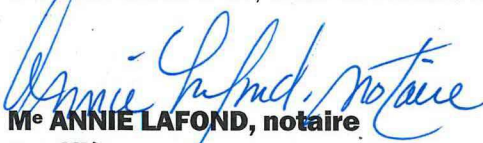
Le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, lors de sa séance tenue le 12 décembre 2018, a examiné ce règlement et l'a approuvé et déclaré conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré l'avis de conformité à l'égard de ce règlement le 14 décembre 2018.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement est en force et en vigueur depuis le 14 décembre 2018, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 26 décembre 2018.


M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière